



COMMUNIQUE COMMUN : PPCR cadres A

Le 5 juillet 2016, les personnels d'encadrement ont vivement réagi à la présentation du projet de la DGFiP relatif à la transposition de PPCR dans ses statuts particuliers de catégorie A et A+. Le point le plus contesté est l'indice sommital des IDIV HC, qui devrait être, a minima, fixé à 1015 brut au lieu de 1005 indiqué dans le projet de la DGFiP.

Rappelons que ce grade est la principale voie d'accès pour les inspecteurs qui souhaitent obtenir une promotion. C'est sur ce socle minimum que la cohérence des autres grades doit être transposée.

A la suite de deux pétitions mises en ligne au début de l'été, des milliers de signatures ont été recueillies permettant d'illustrer le réel mécontentement des personnels d'encadrement.

En ignorant cette réaction pourtant historique à la DGFiP, au sein de son encadrement, la direction générale a confirmé son projet le 26 octobre dernier, contraignant de fait les OS signataires du PPCR à donner la parole aux personnels concernés.

Le 15 novembre 2016, un appel à la grève à destination des cadres A et A+ a été lancé par l'intersyndicale CFDT-CFTC/UNSA-CGC dont les résultats confirment clairement le fort mécontentement des cadres, en particulier, dans la catégorie A+. Ainsi, des taux historiques de grévistes ont pu être observés dans de nombreux services entre 20 et 30 %. En conséquence, l'intersyndicale en appelle maintenant à la sortie par le haut de ce conflit social qui touche de plein fouet l'encadrement de la DGFiP.

La reprise du dialogue social ne peut qu'être conditionnée, dans ce dossier, à l'engagement de la DGFiP de retirer de son projet l'indice 1005 en le remplaçant, a minima, par l'indice brut 1015 pour les IDIV HC.

Par conséquent, l'intersyndicale demande à rencontrer dans les meilleurs délais le ministre de tutelle pour recueillir son arbitrage favorable avant la saisine officielle du CTM pour avis sur les projets de nouveaux statuts relatifs aux grilles des personnels DGFiP résultant de la transposition de PPCR.

En attendant, toute poursuite des discussions sur l'ensemble des projets de textes concernant la catégorie A et A+ serait vide de sens.

L'intersyndicale considère donc que la balle est dans le camp de l'administration qui aura tout à gagner à garantir à l'ensemble de son personnel d'encadrement un traitement juste et équitable en matière de transposition de PPCR. Ce que la DG Douanes a su faire, la DGFiP peut aussi le faire. Il ne peut y avoir au sein du ministère deux poids deux mesures. La cohésion de l'encadrement est à ce prix, la reconnaissance de ses missions et l'investissement des personnels concernés au quotidien également. La mesquinerie en matière de GRH n'a pas sa place à la DGFiP, et encore moins au sein d'un ministère aussi important pour l'Etat que celui des Finances.

Les organisations syndicales signataires attendent maintenant un geste fort de l'administration, qui doit appliquer le meilleur du PPCR pour ses personnels d'encadrement.